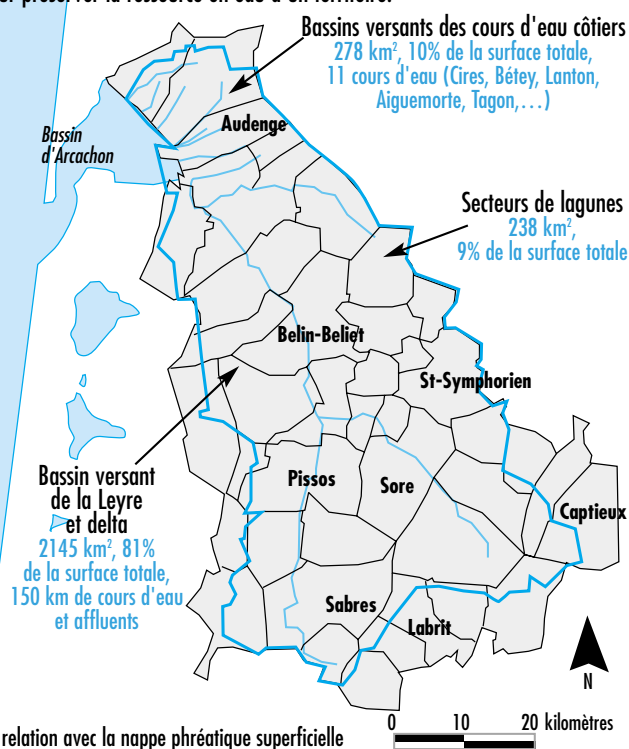


# La chronique du S.A.G.E.

(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Le S.A.G.E. est mis en œuvre pour préserver la ressource en eau d'un territoire.

La Commission Locale de l'Eau souhaite informer les habitants du territoire du S.A.G.E. au fur et à mesure de l'avancement du S.A.G.E. et à chaque grande étape. Ce premier numéro présente la méthode de travail, son état d'avancement, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) et le territoire concerné.



En relation avec la nappe phréatique superficielle

EDITO

## L'EAU, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Forum Mondial de l'Eau à Kyoto, Directive Cadre Européenne, loi sur l'eau... les initiatives internationales, européennes, nationales et régionales ne manquent pas sur cette question de l'eau.

Cela montre bien qu'il s'agit là d'un problème vital. L'eau, bien commun de l'humanité, est la base de la vie, de toute activité humaine, sociale et économique. Son utilisation, on le voit bien à l'écoute de l'actualité, est source de conflit, d'appétits de toutes sortes.

Travailler à préserver et améliorer la qualité et la quantité, à œuvrer pour un partage équitable de ses usages sont à mon sens des objectifs citoyens et politiques au sens noble du terme.

C'est dans cet esprit que je souhaite animer le travail, déjà bien engagé, de la commission locale de l'eau pour construire le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de ce bassin Landais et Girondin de la Leyre.

Par Michel Larrat  
Président  
de la C.L.E.



Lettre d'information de la Commission Locale de l'Eau S.A.G.E. "bassin de la Leyre et milieux associés"

## UN PROCESSUS

**Depuis 1992**  
Emergence d'une volonté locale de réaliser un S.A.G.E.

**Décembre 2000**  
Approbation du dossier préliminaire

**Juillet 2001**  
Arrêté préfectoral définissant le périmètre du S.A.G.E.

**Juin 2002**  
Arrêté préfectoral définissant la constitution de la Commission Locale de l'Eau

**10 juillet 2002**  
1<sup>ère</sup> réunion de la C.L.E.  
Election du président Monsieur Michel LARRAT, Conseiller régional d'Aquitaine, vice président du PNR des Landes de Gascogne

**Fin 2002**  
Organisation de la C.L.E.  
Mise en place de 4 commissions thématiques pour l'état des lieux

- Qualité et quantité d'eau  
Animateurs : Gérard GABIN (agriculture) et Richard VEZZOLI (canoë-kayak)
- Milieux associés  
Animateur : Jean-Jacques BARREAU (pêche et milieu aquatique)
- Usages  
Animateur : Bruno LAFON (DFCI)
- Coordination - delta et bassin d'Arcachon  
Animateur : Jean-Louis LACABE (élu)

**2003**  
Elaboration de l'état des lieux ...

**Objectifs 2005**  
Approbation du S.A.G.E.

## Communes du S.A.G.E. :

Andernos, Ares, Argelouse, Audenge, Belhade, Belin-Beliêt, Biganos, Bourideys, Callen, Captieux, Cazalis, Commensacq, Garein, Hostens, Labouheyre, Labrit, Lanton, Le Barp, Lencovacq, Le Sen, Le Teich, Le Tuzan, Liposthey, Louchats, Lucmau, Luglon, Lugos, Luxey, Mano, Marchepime, Mios, Moustey, Pissos, Sabres, Saint-Magne, Saint-Symphorien, Salles, Saugnac-et-Muret, Sore, Solférino, Trensacq, Vert, Ychoux



Parc naturel régional des Landes de Gascogne

## LA VIE DU SAGE

## Etat des lieux

**Les commissions thématiques se sont réunies depuis janvier 2003 pour travailler à l'élaboration de l'état des lieux. Il s'agit dans un premier temps de faire le point sur l'état des connaissances des milieux et des usages et sur les procédures diverses qui concernent en totalité ou en partie le territoire du S.A.G.E. et de déterminer les besoins complémentaires. Parmi les thématiques abordées : la qualité de l'eau, les suivis de débits des cours d'eau, les relations entre les cours d'eau et la nappe, la caractérisation des milieux associés (zones humides, lagunes, gravières,...), la présentation par les usagers de leur activité.**

**Intervenants extérieurs ou membres de la C.L.E. participent activement à cette première étape qui doit permettre à tous de partager les mêmes informations et de mettre en place une vision commune d'un territoire, préalable indispensable pour la suite du S.A.G.E.**

## Vous pouvez contacter la Commission Locale de l'Eau

En vous adressant au Président de la C.L.E.,  
Monsieur Michel LARRAT :  
*Cellule Animation du S.A.G.E., PNR des Landes de Gascogne, 33 route de Bayonne, 33830 BELIN-BELIET Tél. 05 57 71 99 99 Fax 05 56 88 12 72*  
*Chargée de mission, Cathy NAVROT*

Par courrier électronique  
sage-leyre@parc-landes-de-gascogne.fr

Agence de l'Eau  
Adour Garonne



Imprimé sur Papier Cyclus recyclé à partir de vieux papiers de récupération, désencré par flottation (d'eau et de savon noir), blanchi sans usage de chlore élémentaire (procédé ECF et TCP), taux d'émission d'organochlorés, des effluents de matières organiques, et des émissions sulfureuses contrôlés.  
Crédit photo : Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

## UN S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

## Pourquoi ?

Le S.A.G.E. est un outil **d'orientation** qui vise à préserver une ressource en eau et des milieux aquatiques de qualité et anticiper une gestion équilibrée au regard des évolutions des activités.

Le S.A.G.E. est un outil de **développement durable** orienté dès le départ sur la **prévention** des problèmes, la **préservation et la valorisation** de la ressource en eau et des milieux aquatiques et la **satisfaction des usages** et des besoins, sans porter atteinte au patrimoine eau et à l'environnement.

Le S.A.G.E., parmi les outils de gestion de la ressource en eau, place la **concertation entre**

**acteurs d'un territoire** au cœur du projet à travers la Commission Locale de l'Eau qui élabore l'outil et gère sa mise en œuvre.

Au final, le S.A.G.E. :  
- donne des orientations  
- propose des actions

- n'est pas opposable aux particuliers mais toute décision de l'administration prise dans le domaine de l'eau doit être compatible avec le S.A.G.E.

*Issu de la Loi sur l'eau de janvier 1992.*



## Par qui ?

Par une assemblée délibérante : la **Commission Locale de l'Eau**  
56 membres répartis dans 3 collèges

## Collège 1 : Elus et collectivités

*Conseil régional Aquitaine, Conseils généraux, structures intercommunales, PNR des Landes de Gascogne, communes Gironde et Landes*

## Collège 2 : Usagers

*Agriculture, sylviculture, ostréiculture, piscicultures, Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI), industries, canoë, pêche et milieu aquatique, protection de la nature, chasse,*

## Collège 3 : Etat

*Préfectures, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), Missions Inter-Services de l'Eau (MISE), Conseil Supérieur de la Pêche (CSP), Centre d'Essais des Landes (CEL), Commissariat à l'Energie Atomique (CEA-CESTA), Office National des Forêts (ONF), Direction Régionale Jeunesse et Sports (DRJS).*

Un **collectif de coordination** anime et impulse le travail de la C.L.E. Sous la responsabilité de son président, il est composé des animateurs des commissions thématiques et de Jean-Marc HEDOIN (élu), Claude BONNET (protection de la Nature), François HERTZ (Agence de l'Eau Adour-Garonne), Jean-Luc BERNARD COLOMBAT et Gilbert BESSE (MISE des Landes et de Gironde).

## Comment ?

**Le S.A.G.E. est élaboré en plusieurs étapes :**

**1. L'état des lieux et le diagnostic** des milieux, des usages et des acteurs pour connaître et comprendre les besoins et les contraintes.

**2.** L'analyse des **tendances** et la proposition de **scénarios** pour la gestion et la préservation de la ressource en eau.

**3.** La définition des **"produits"** du S.A.G.E., moyens à mettre en œuvre pour réaliser les orientations définies

**4.** Le **document final**, validé par la C.L.E., soumis pour avis aux collectivités et au comité de bassin, pour information aux habitants, approuvé par arrêté préfectoral.

